



Direction Générale de la Santé
Mr le Pr Jérôme Salomon
Ministère de la Santé
75007 PARIS

Le 30 octobre 2018, à Arcueil

Objet : Maladie de Lyme - Courrier du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins (CDOM) du 20 septembre 2018 aux généralistes du département

Monsieur le Directeur Général de la Santé,

Des adhérents de notre association et du département de l'Ain nous ont fait remonter une information qui nous a stupéfaits et nous souhaitons vous en informer afin de pouvoir recueillir votre avis.

En effet, le président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) de l'Ain a envoyé un courrier en date du 20 septembre à tous les généralistes du département, les invitant à ne pas suivre les dernières recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS) en se prévalant de la SPILF et de l'Académie de Médecine qui, pour l'une, n'a pas validé les recommandations, pour l'autre, a conseillé de ne pas les suivre.

Ceci est extrêmement grave dans la mesure où ce courrier jette un discrédit énorme sur une autorité de santé indépendante, la Haute Autorité de Santé, dans le cadre d'un Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS) travaillé chaque mois pendant un an, selon une méthodologie rigoureuse, approuvée par l'ensemble des parties, et ce, dès le début des travaux.

Pour votre information, ce présent courrier est également envoyé au Préfet de l'Ain pour l'en avertir, puisque cette mesure unilatérale va à l'encontre des textes émis par le Ministère de la Santé.

Le plan ministériel « Borreliose de lyme et autres maladies vectorielles à tiques » initié en septembre 2016 par l'ancienne ministre Marisol Touraine suit son cours ; les recommandations de la HAS du 20 juin 2018 ne sont certes pas encore adoptées par toutes les sociétés savantes et diffusées sur le site du Ministère, mais elles font foi actuellement, et remplacent le texte issu de la conférence de consensus de 2006.

Lors de notre dernière entrevue au cours du COPIL du 21 septembre dernier, vous nous aviez même encouragés à appuyer et diffuser largement ce texte de la HAS auprès de nos médecins et plus largement encore.

Le temps que le groupe de travail « ex-PNDS » se remette autour de la table et tente une dernière fois d'obtenir une version consensuelle entérinée par les principales sociétés savantes, (à supposer que nous y parvenions), vous avez confirmé que dans l'intervalle, c'étaient bien les recommandations de la HAS qui remplaçaient définitivement le texte de 2006.

Dans ce cadre, le président du CDOM de l'Ain a outre-passé ses fonctions.

Ceci constitue une perte de chance énorme pour tous les malades de ce département, contaminés par les tiques, qui sont en droit d'obtenir un bon diagnostic sur les maladies vectorielles à tiques et le traitement le plus adéquat. Et spécifiquement pour les malades atteints d'une forme chronique de la maladie sur lequel le discrédit est jeté en évoquant des faux diagnostics.

En tant que principale association nationale reconnue et écoutée par les pouvoirs publics, nous ne pouvons pas tolérer que des instances médicales officielles puissent agir de la sorte et jeter des doutes intolérables sur les avancées obtenues avec difficulté sur la prise en charge des malades Lyme et autres maladies vectorielles à tiques:

Nous vous demandons de condamner ce courrier avec la plus grande fermeté et de mettre en œuvre tout ce qui est en votre pouvoir pour que ce type d'actions ne se reproduise pas dans d'autres départements, en faisant rectifier l'information reçue par ces médecins généralistes.

Nous savons que d'autres CDOM (ex : la Sarthe, l'Orne, la Haute-Vienne, la Creuse...) ont une écoute attentive et constructive aux problématiques des maladies vectorielles à tiques, ce qui montre que nous sommes sur une voie encourageante et qu'avec de la bonne volonté et de l'ouverture d'esprit, nous pouvons améliorer la prise en charge des malades.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Agnès GAUBERT-PICCA, Présidente de France Lyme

et les membres du Bureau France Lyme

